



RÈGLEMENT RELATIF AU VIDE TA CHAMBRE
ORGANISÉ PAR LA SECTION BIBLI-BOUTIQUE
DU COMITE DES FÊTES DE SCIECQ LE 11/11/2026



Article 1 :

La vente se déroulera le MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026 , débutera à 10 heures pour se terminer à 16 h et se situera dans la pause sciecquoise et éventuellement sous des tivolis devant la pause.

Article 2 :

Les exposants s'installeront de 9 h à 10 h après avoir fourni l'attestation d'inscription ainsi que le paiement de la somme de 3 euros (de préférence par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Sciecq) correspondant à 1 table de 1,2 mètre.

Article 3 :

Chaque exposant respectera la table qui lui sera attribuée.

Article 4 :

Le départ des exposants se fera uniquement à partir de 16h00.

Article 5 :

La vente ne sera autorisée qu'aux enfants (avec l'attestation remplie par un des parents).

Article 6 :

Chaque exposant s'acquittera d'une taxe de 3.00 € par table de 1,2 mètre. Toute réservation est due et sera à régler le jour du vide ta chambre.

Article 7 :

Chaque exposant s'engage à laisser l'emplacement propre après son départ.

Article 8 :

Des toilettes sont à disposition près de la bibliothèque.

Article 9 :

La vente concernera de la marchandise d'occasion. La vente d'alimentation, de boissons, de vaisselle .. est interdite. Venir avec des photos pour les articles encombrants.

Article 10 :

Chaque exposant s'engage à respecter le présent règlement faute de quoi un représentant de la section bibli-boutique se verra dans l'obligation d'interdire tout déballage.

Fait à Sciecq, le 29/10/2026

Pour le bureau,

Le Président du comité des fêtes de Sciecq